



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 22 mai 2012 - 19 heures 00

-----

AS/MG

N° 001358

Administration  
Générale - Acquisition  
de documents pour  
les archives  
municipales

Affiché le :

Le mardi 22 mai 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération JFF/CP n° 230 du 24 novembre 2003, le conseil a approuvé l'acquisition d'archives appartenant à l'érudit aptésien Monsieur BRUNI René afin d'enrichir le fonds des Archives Municipales.

A cette occasion, il avait été souligné que cette collection a été réunie par l'intéressé, au fil de découvertes et d'achats auprès de libraires spécialisés de la région auxquelles se rajoutaient des archives d'André Marius GARCIN, érudit aptésien (1821-1906), quelques papiers et travaux historiques (manuscrits) de Camille MOIRENC (1827-1897), archéologue et historien d'Apt, et enfin des notes et dossiers de recherches de l'historien aptésien Fernand SAUVE (1869-1940).

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de ces documents au prix fixé par les Archives Départementales de Vaucluse, après examen de ces dossiers, soit la somme de 3 811 €

Le conseil est informé qu'il semblerait que certaines archives de Monsieur BRUNI René seraient encore susceptibles d'être vendues. Il s'agirait d'une partie du fond de Bibliothèque ancienne concernant des ouvrages sur l'histoire de la Ville d'Apt et de sa région.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**SOULIGNE**, l'intérêt pour la Commune d'Apt de se porter acquéreur des ouvrages relatifs à l'histoire locale d'Apt et de sa région.

**APPROUVE**, le principe d'acquérir une partie de ces documents d'archives sous réserve d'une évaluation de leurs valeurs conformément aux règles en vigueur par les Archives Départementales de Vaucluse et dans la limite des disponibilités budgétaires allouées à l'article 6100 - 2162 du Budget 2012 de la Commune d'Apt.

**DIT** que la confirmation de ces acquisitions sera soumise au vote de l'organe délibérant qui sera informé de la liste exhaustive et précise des ouvrages dont l'acquisition est envisagée.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**